



Commission Administrative Paritaire Départementale

Vendredi 18 juin 2021

Déclaration liminaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

A l'occasion de cette CAPD, le SNUDI FO entend réaffirmer toutes les revendications pour en obtenir la satisfaction, à commencer par la défense et l'amélioration des conditions de travail de nos collègues enseignants.

Création des postes nécessaires

La désorganisation règne toujours dans les écoles, faute des recrutements indispensables et immédiats pour remplacer les personnels absents et rétablir l'accueil de tous les élèves en présentiel, en allégeant les effectifs des classes.

Les décisions du ministre Blanquer dans la FAQ (renvois des élèves chez eux en cas d'enseignant absent ou de classe fermée, fermetures de classes dès le premier cas de COVID...) ont remis une fois de plus en cause le droit à l'instruction et ont une nouvelle fois dressé les parents d'élèves contre les personnels qui sont mis en difficulté voire en danger comme en témoigne l'agression de notre collègue directrice à Nanterre.

Alors que le ministre refuse depuis plus d'un an de créer les postes et effectuer les recrutements nécessaires, alors qu'il persiste cette année encore à fermer des classes pour la prochaine rentrée en ne revenant pas sur les décisions de fermetures de classes, alors qu'il a rendu des centaines de millions au budget 2020... il prend prétexte de la situation chaotique qu'il a lui-même créée pour avancer vers la destruction de l'Ecole Publique !

Ainsi, à Istres et à Cabannes, comme dans trois communes de la Seine-Saint-Denis, ce sont des animateurs, rémunérés à la journée par l'Education nationale mais au salaire d'un animateur, qui remplacent les enseignants absents dans les écoles !

Ainsi, dans la Somme, il organise « la sous-traitance » de la gestion du remplacement par la start-up « Andjaro », avec pour conséquence la suppression de personnels administratifs.

Les équipes enseignantes, fatiguées de gérer l'ingérable depuis plus d'un an, empêchés d'enseigner, exposées à l'incompréhension voire la colère des parents et à la surdité de leur ministère sont épuisées, démoralisées, à bout !

Le SNUDI FO, avec sa fédération, exige des recrutements en urgence, l'arrêt des suppressions de postes, les créations de postes statutaires nécessaires PE et AESH, la stagiairisation et la titularisation des contractuels pour permettre aux élèves le maintien de toutes leurs heures de cours.

Augmentation générale des salaires

Les conclusions du Grenelle sont désormais connues de tous.

Tous les collègues découvrent le pot-aux-roses et aperçoivent le « mirage » de la revalorisation pourtant annoncée en grande pompe par le ministre Blanquer.

En 2021, cette pseudo-revalorisation ne s'appliquera donc qu'aux enseignants en débuts de carrière (1/3 des enseignants) avec pour beaucoup 14€ en plus par mois et une généreuse « prime informatique » de 12.50€ par mois. Et pour tous les autres collègues... rien !

Pour 2022, sur les 700 millions annoncés, il n'en resterait finalement plus que 400...pour plus d'un million de personnels ! Soit une moyenne de 30 euros par mois

Le SNUDI FO, avec sa fédération des fonctionnaires, revendique une augmentation de 20% de la valeur du point d'indice, en rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000.

Défense des statuts

Dans la continuité du « Grenelle », nous apprenons les modalités de versements de la revalorisation de la prime REP+, tant attendue par les collègues qui y sont éligibles.

Le ministre, en y intégrant une part variable, confirme la création d'un outil de management pour casser les statuts et diviser les personnels en REP+ entre « méritants » et « moins méritants »

FO s'est opposé au CTM du 17 juin au principe des parts variables, véritable processus d'individualisation des carrières, à l'image du privé, et revendique l'augmentation de l'indemnité REP+ à parts égales, y compris pour les personnels exclus, comme les AESH dans le premier degré.

D'une manière générale, le SNUDI FO et sa fédération constate que toutes les mesures qui sont prises par le ministre, notamment à travers le « Grenelle », poursuivent la destruction de nos statuts et de nos droits. C'est inacceptable !

AESH

Nous nous félicitons du succès de la journée de grève et de manifestations du 3 juin, qui a réuni des milliers d'AESH, avec des enseignants et des parents d'élèves partout en France, encore plus nombreux et déterminés que le 8 avril.

Les personnels AESH ont raison de se mobiliser pour un vrai statut, un vrai salaire. Il y a urgence ! Il est par ailleurs incompréhensible qu'ils soient exclus des primes informatiques, des primes REP et REP et Covid.

La généralisation des PIAL, constitue de fait une mutualisation des AESH, permettant au ministre d'afficher une augmentation du nombre d'élèves suivis, en réduisant encore le temps d'aide apportée à chaque élève porteur d'un handicap (5H par enfant dans notre académie !). Cette gestion locale des AESH dégrade à terme les conditions de travail des enseignants, des AESH et les conditions d'accueil des élèves. Nous venons d'apprendre d'ailleurs que des référents PIAL, dans notre département, seraient à la prochaine rentrée des principaux de collègues. N'est ce pas aller vers une fusion de la gestion des AESH 1^{er} et 2^o degré ?

Le SNUDI FO se prononce pour l'abandon des PIAL et la politique de mutualisation des moyens

Après la réussite de la mobilisation du 3 juin, et la non réponse du ministre Blanquer, la question de la montée au ministère pour la satisfaction des revendications est posée.

Cette CAPD se réunit ce jour pour étudier les recours du refus de temps partiel.

Le SNUDI FO rappelle que les mesures de restriction de l'accès au temps partiel sont inacceptables pour l'ensemble des collègues qui en font la demande.

Tout enseignant, quelles que soient ses fonctions, doit pouvoir bénéficier du droit à temps partiel, même sur autorisation ! C'est un droit inscrit dans le statut de la Fonction publique qui concerne tous les fonctionnaires ! La loi de transformation de la Fonction Publique a amené de nouvelles procédures, plus contraignantes. Les collègues doivent par deux fois se justifier pour espérer obtenir satisfaction. D'une soixantaine de recours, on passe à une dizaine de saisine. Ces procédures sont là pour décourager les collègues et nous le contestons.

Compte tenu du faible nombre de saisine que nous étudierons lors de cette CAPD, nous vous demandons, Monsieur le DASEN, de bien vouloir accorder le temps partiel à l'ensemble des mandants.

Comme à chaque CAPD désormais, nous concluons notre déclaration en vous rappelant notre revendication d'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019. Nous demandons la restitution des compétences aux CAPD en matière de mutation et de promotion.

Je vous remercie de votre attention.